d'Vision AFRIQUE
Hebdomadaire panafricain d'informations, d'analyses et de publicités N° 0235 du 14 / 07 / 2020

CÔTE D'IVOIRE / DÉMISSION DU V.P KABLAN DUNCAN, DÉCÈS DU PM GON KOULIBALI

Un casting casse-tête pour Ouattara

QUAND LES ABUS CÔTOIENT LA GOUVERNANCE LOCALE P.3

Où se plaindre contre les maires indélicats

Le Togo a tourné la page des délégations spéciales depuis l'élection municipale du 30 juin 2019 ceci après 30 ans de successives report. Dans l'épineux apprentissage de cette gouvernance locale dont il faut à tout prix prendre du recul par rapport à "la gestion territoriale locale' 'porté près de 30 ans durant par les délégations spéciales ;les choses ne semblent pas être du tout facile pour les populations du moins certaines d'entre elles .Rappelons au passage que les habitudes ont la peau dure ,dit-on souvent. C'est du moins le bémol qui est plus ou moins plausible dans l'attitude affichées par certains maires qui confondent cette nouvelle gouvernance locale qui

PISTES D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN AFRIQUE

Identifier quelques principes généraux pour guider l'action collective P.3

L'informatisation des procédures dans toute l'administration publique, l'importance de la modernisation de la gestion de la ressource humaine des Etats de manière à récompenser l'intégrité et à réprimer durement toutes les formes de corruption des agents publics. L'importance des mesures de transparence dans l'attribution des marchés publics, des routes clés du système éducatif pour établir dans nos sociétés le sens de l'intérêt General. L'indispensable rôle des médias et des lanceurs d'alerte qui doivent être protégé par des dispositifs régionaux et internationaux .

FACE A L'ARBITRAIRE DE SES DÉTRACTEURS P.5

Les parents et collaborateurs de l'apôtre DOUFLE Gabriel implorent la clémence du chef de l'Etat pour sa mise en liberté

PLUIES DILUVIENNES ET INONDATION À BÉ KPOTA

En détresse, les riverains crient leur désespoir et appellent au secours P.4

PERSPECTIVES ÉLECTORALES AU CNO-TOGO

Vers un rapprochement DOGBO - WONA ?

ASSAINISSEMENT DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

L'OTR lance une étude de référence sur l'appréciation de ses services P.3

CMJN

Afrique : Ecobank Transnational Incorporated nomme Alain Nkontchou Président du Conseil d'administration

M. Nkontchou a toujours fait bénéficier au Conseil de sa riche expérience et nous nous réjouissons à l'avance de son leadership solide tout en lui souhaitant plein succès.

Le principal groupe bancaire panafricain, Ecobank (www.Ecobank.com), se félicite de la nomination de M. Alain Nkontchou, de nationalité camerounaise, administrateur non exécutif indépendant depuis 2015, en qualité de Président du Conseil d'administration de sa société holding, Ecobank Transnational Incorporated (ETI), à compter du 30 juin 2020.

Conformément aux statuts de ETI, Monsieur Emmanuel Ikazoboh, de nationalité nigériane, s'est retiré le 30 juin 2020, après l'expiration de son mandat de six ans à la tête du Conseil d'administration et ayant atteint l'âge de 70 ans.

Alain Nkontchou a déclaré : *« Je suis honoré de ma nomination en qualité de Président de Ecobank Transnational Incorporated. Etant membre de son Conseil d'administration depuis 2015, j'ai noté la résilience de Ecobank et son passé mémorable, bâti sur des fondations qui assurent le succès de la Banque sur le long terme. Je suis heureux de travailler avec le Conseil d'administration et l'équipe de direction à ce stade de l'évolution de la Banque. Je reste persuadé que l'institution est bien outillée pour poursuivre convenablement ses activités dans le contexte actuel et fournir des services financiers de référence à nos clients en Afrique. Je voudrais également exprimer mes remerciements à mon prédécesseur, M. Emmanuel Ikazoboh, pour son leadership du Conseil et lui souhaiter tout le meilleur pour l'avenir. »*

M. Ade Ayeyemi, Directeur général du Groupe, a déclaré : *« L'ensemble de l'équipe de direction du Groupe et moi-même accueillons chaleureusement M. Nkontchou en tant que Président du Conseil d'administration du Groupe. Nous continuerons de lui apporter, ainsi qu'au Conseil d'administration, notre soutien entier et permanent, pour assurer la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe Ecobank. M. Nkontchou a toujours fait bénéficier au Conseil de sa riche expérience et nous nous réjouissons à l'avance de son leadership solide tout en lui souhaitant plein succès ».*

Alain Nkontchou est associé et dirigeant, co-fondateur de Enko Capital Management LLP, une société de gestion d'actifs basée à Londres et à Johannesburg, orientée vers les opportunités d'investissements en Afrique.

M. Nkontchou a été conseiller de la Maison Laurent-Perrier, producteur de champagne, où il a exercé un mandat d'administrateur non-exécutif de 1999 à 2009. Entre 1995 et 2008, il a été Directeur général de Global Macro-Trading Group du Crédit Suisse à Londres. Auparavant, il a occupé la même fonction au sein de JP Morgan Chase & Co. Entre 1989 et 1994, il a travaillé pour la Chemical Bank à Paris et à New York, où il est devenu Vice-Président, en charge du trading et des ventes. M. Nkontchou a un brillant parcours de succès commercial, ayant généré pour chacune de ces institutions de premier plan, des revenus considérables en dollars EU. Il est titulaire d'un Master en génie électrique de Supélec et de l'Université Pierre & Marie Curie de Paris, ainsi qu'un Master en Finance et Comptabilité de l'ESCP (Ecole Supérieure de Commerce de Paris).

Distribué par APO Group pour Ecobank.

La Chambre africaine de l'énergie salue l'autorisation de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) d'ouvrir des comptes séquestres en devises

Lors de sa session ordinaire du 2 juillet 2020, le Conseil d'administration de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a autorisé l'ouverture de comptes séquestres en devises par les opérateurs pétroliers et miniers. L'autorisation a été donnée dans le cadre de la mise en œuvre de certaines dispositions du Règlement n°02/18 /CEMAC/UMAC relatives aux réglementation des changes dans la région CEMAC.

La Chambre africaine de l'énergie souhaite saluer ce pragmatisme et note la volonté de la BEAC d'offrir un environnement plus favorable à l'industrie pétrolière et gazière suite à la crise actuelle. Plus tôt cette année, la Chambre avait rejoint plusieurs acteurs de l'industrie pour demander à la BEAC d'assouplir ses règles de contrôle des devises adoptées en juin 2019.

« Nous félicitons la BEAC d'avoir écouté les préoccupations du secteur privé et d'avoir adopté une approche pragmatique de la réglementation des devises étrangères à la suite de la crise actuelle causée par la pandémie de Covid-19 et le crash historique des prix du pétrole. Une telle démarche est conforme a l'Agenda énergétique de la Chambre africaine de l'énergie pour aider l'Afrique à se remettre de la pandémie de Covid 19 », a déclaré Leoncio Amada NZE, président de la région CEMAC à la Chambre africaine de l'énergie. « Cette mesure est positive pour notre industrie locale et pour rester compétitif. Elle stimulera considérablement le développement du contenu local et, à terme, la création d'emplois locaux en Afrique centrale », a-t-il conclu.

Dans son dernier Agenda énergétique, la Chambre africaine de l'énergie a notamment appelé les institutions financières et les banques centrales à mettre en place des mécanismes de dialogue plus solides avec le secteur privé et les acteurs de l'industrie pour relever les défis actuels de l'industrie. La Chambre note le leadership de la BEAC dans la prise d'initiatives qui préserveront les emplois, encourageront le contenu local et aideront le secteur pétrolier et gazier à se redresser.

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est composée de six États : le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), le Tchad, la République du Congo et la Guinée équatoriale.

Distribué par APO Group pour African Energy Chamber.

IMPACT DU COVID-19 SUR L'ÉDUCATION EN AFRIQUE

L'ADEA organise un forum en collaboration avec le Groupe de la Banque africaine de développement

Le forum se déroulera en visioconférence via le service Zoom, jeudi 16 juillet prochain, de 12h à 14h15 (GMT) **Quoi ?** Lancement d'un rapport sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'éducation.

Qui ? Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), en collaboration avec le Groupe de la Banque africaine de développement.

Quand ? Jeudi 16 juillet 2020, de 12h00 à 14h15 (GMT).

Où ? Via Zoom https://bit.ly/2AUtZpI

L'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) (www.ADEAnet.org), en collaboration avec le Groupe de la Banque africaine de développement (Banque) (www.AfDB.org), a le plaisir de vous inviter à un forum virtuel de présentation du rapport de situation par pays de l'ADEA, intitulé « L'impact du Covid-19 sur l'éducation en Afrique : réflexion sur des interventions prometteuses et les défis de la nouvelle normalité ».

Le forum se déroulera en visioconférence via le service Zoom, jeudi 16 juillet prochain, de 12h à 14h15 (GMT).

Dans le cadre de la réponse mondiale à la pandémie de Covid-19, les gouvernements africains ont pris d'urgence des décrets et des décisions à l'échelle nationale, portant notamment sur la fermeture de toutes les écoles et établissements d'enseignement public et privé. Face à cette fermeture des écoles et des établissements d'enseignement, la plupart des pays ont déployé des stratégies avec des approches multiples, allant de l'utilisation des émissions de radio et de télévision à des ressources imprimées et des outils numériques, pour garantir une continuité pédagogique avec un minimum de perturbations.

L'ADEA a entrepris deux cartographies entre mars et juin derniers pour évaluer la situation de l'apprentissage dans les pays africains en période de pandémie de Covid-19 afin de fournir un meilleur soutien aux ministères de l'éducation et de faciliter la mutualisation des bonnes pratiques. Le rapport de situation de douze pays africains a mis en évidence certaines stratégies et meilleures pratiques de travail. Il révèle aussi des lacunes, qui exacerbent l'exclusion et les inégalités dans l'enseignement à distance.

Compte tenu de l'évolution de la situation et considérant que certains pays ont déjà réouvert ou prévoient de rouvrir les écoles et les institutions d'apprentissage, l'ADEA utilisera ce forum virtuel, d'une part, pour informer les participants des derniers efforts et stratégies adoptés par les ministères africains de l'éducation et, d'autre part, pour aborder des problématiques non traitées de manière adéquate. Le forum sera également l'occasion pour les principaux acteurs de l'éducation de partager leur point de vue et leur expérience afin d'ouvrir la voie à la « nouvelle normalité ».

Pour plus d'informations sur le sujet, nous vous invitons à aller sur le site web de l'ADEA (www.ADEAnet.org/fr) et à consulter le précédent rapport complet publié en avril 2020.

PISTES D'ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION EN AFRIQUE

Identifier quelques principes généraux pour guider l'action collective

L'informatisation des procédures dans toute l'administration publique, l'importance de la modernisation de la gestion de la ressource humaine des Etats de manière à récompenser l'intégrité et à réprimer durement toutes les formes de corruption des agents publics. L'importance des mesures de transparence dans l'attribution des marchés publics, des routes clés du système éducatif pour établir dans nos sociétés le sens de l'intérêt General. L'indispensable rôle des médias et des lanceurs d'alerte qui doivent être protégé par des dispositifs régionaux et internationaux .Nous avons une large panel de prise d'actions ,mais cela ne suffit pas .En fait il ne suffit pas de connaitre les solutions à un problème pour être en mesure de les mettre en œuvre .Dans le domaine de la lutte contre la corruption ,l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre des mesures envisagées est aussi importante que la formulation de ses mesures.

Les lignes directrices à suivre

La stratégie de mise en œuvre doit être construite au niveau de chaque pays en tenant compte du contexte national spécifique des formes et de l'ampleur de la corruption .Mais on peut identifier quelques principes généraux pour guider l'action collective.

Premièrement analyser les couts pour la société des différentes formes de corruption en fait d'identifier les formes les plus nocives auxquelles il faut s'attaquer en priorité

En second lieux ,il faut identifier les acteurs qui profitent le plus de la corruption dans chaque pays et anticiper les actions visant à bloquer les mesures anticorruption .Lorsqu'on fait la reforme de politique publique ,on oublie souvent que les perdants même lorsqu'ils sont peu nombreux sont souvent bien informés, savent s'organiser pour bloquer la reforme et ont des moyens d'actions importants alors que les bénéficiaires d'une bonne reforme sont très nombreux ,peu informés et ne savent pas s'organiser pour défendre la reforme .Dans la lutte contre la corruption ,lorsqu'on oublie ses dimensions stratégiques cela peut être fatale .Il ne faut se faire aucune illusion quant à la détermination de ceux qui n'ont pas intérêt à ce que les choses changent .Les bénéficiaires les plus importants de la corruption à l'intérieur comme à l'extérieur de nos pays ,ne vont pas attendre gentiment qu'on démantèlent les mécanismes qui les nourrissent .Les enjeux financiers sont colossaux et pour certain c'est une affaire de vie ou de mort.

Les institutions nationales de lutte contre la corruption sont indispensables

Il faut mettre en place ou renforcé lorsqu'elles existent déjà les institutions nationales dédiées à la lutte contre la corruption et aux contrôles des comptes publics. Evidemment beaucoup dirons que ses agences, ses institutions qui existent dans beaucoup de pays africains ne produisent aucun résultat. Mais ce n'est pas parce qu'une institution ne produit pas les résultats attendus qu'il faut en déduire que son existence n'est pas une bonne idée. L'efficacité d'une agence de lutte contre la corruption ou d'un vérificateur général ou d'une cour des compte dépend de sa structuration ,son caractère rigide ou pas, du soin qui a été mis à définir ses missions ,son mode de composition ,ses prérogatives ,son caractère constitutionnel ou pas, ses relations avec les pouvoirs exécutifs ou judiciaires, et son ouverture avec les organisations de la société civile et aux citoyens de manière général. Sans le soutien des citoyens ce type d'institution est effectivement facilement neutralisé par les acteurs qui n'ont pas intérêt à ce que les institutions fassent effectivement leur travail.

VDA / WATSI

QUAND LES ABUS CÔTOIENT LA GOUVERNANCE LOCALE

Où se plaindre contre les maires indélicats

Le Togo a tourné la page des délégations spéciales depuis l'élection municipale du 30 juin 2019 ceci après 30 ans de successives report. Dans l'épineux apprentissage de cette gouvernance locale dont il faut à tout prix prendre du recul par rapport à ''la gestion territoriale locale' 'porté près de 30 ans durant par les délégations spéciales ;les choses ne semblent pas être du tout facile pour les populations du partition territoriale. Une chose visiblement qui n'étonne guère si l'on considère les ambitions démesurées de certain maires qui font un rapprochement de ses charges en lien avec le poids financier des présidents de délégations spéciales .Mais c'est sans compter avec les disposition administratives de structuration .Son caractère rigide ou pas, du soin qui a été mis à définir ses missions ,son mode de composition

moins certaines d'entre elles .Rappelons au passage que les habitudes ont la peau dure ,dit-on souvent. C'est du moins le bémol qui est plus ou moins plausible dans l'attitude affichées par certains maires qui confondent cette nouvelle gouvernance locale qui se distingue de celle des délégations spéciales d'un point de vue ré-

,ses prérogatives ,son caractère constitutionnel ou pas, ses relations avec les pouvoirs exécutifs ou judiciaires, et son ouverture avec les organisations de la société civile et aux citoyens de manière générale .Cette structuration est le premier point d'achoppement qui le différencie avec la défunte délégation spéciale dont certains maires semblent ou refusent de ne pas s'approprier les vertus .La curiosité c'est qu'il y en a parmi eux qui font même de la conquête territoriale l'une de leur priorité hors si l'on peut porter des réserves sur la structuration des mairies dans leurs globalité ,du moins ce point de délimitation territoriale est sans reproche. Mais force est de constater qu'il y en a parmi eux qui se distinguent par des actions inventives qui poussent admiration. Le dernier acte de certains maires en date est la sollicitation faite par le comité de riposte et de gestion de la crise sanitaire qui a demandé leur appui dans la gestion des dispositions restrictives prises dans le cadre de l'urgence sanitaire et la lutte contre la pandémie du COVID-19.Comme on peut s'attendre, étant attendu que certain maires avait même devancé l'exécutif dans la prise des décisions dans ce cadre ,c'est justement une bonne nouvelle pour mettre à exécution leur plan qui cache mal la réalité du terrain .Il a fallu ,l'intransigeance du ministère de tutelle pour faire entendre raison à ces derniers car créant de la confusion dans les mesures avançant inexorablement vers deux pôles décisionnels ce qui risquent de ne pas rendre efficace cette gestion dont le Togo ne s'en est pas mal pris .Le cas récurant cité est celui de la mairie de Golfe 5 avec des dérives démesurées qui n'ont rien à avoir avec les réels intentions de la gestion de la crise mais avec des agendas cachés le moins qu'on puisse dire .Les cris de détresses des tenanciers des bars surtout les plus prisés de cette mairie est sans appel. Les rappels à l'ordre ayant conduit la plupart d'entre eux à adopter une rigueur dans les dispositions de distanciation physiques ,la disposition du dispositif de lavage des mains voir même du gèle hydroalcolique et certaines fois au prix des pertes de leur clientèles qui supportent mal ses fréquentes rappels à l'ordre .Malgré cette bonne volonté des tenanciers des bars pour sauver un tant soit peu l'économie et donner du travail aux togolais et togolaises ,le maire du Golfe 5 ne semble pas être satisfait et continue à maintenir le cap de la fermeture de ses bars. Beaucoup sont ses observateurs qui estiment qu'en fait l'enjeu de cette prise de bastille du maire est ailleurs. Un désaccord criant est intervenu entre lui et ses conseillers municipaux voir même du ministère de tutelle sur cet acharnement où certains bars sont mis à l'index au détriment des autres bars. Un conseiller municipal s'interroge, c'est seulement dans cette mairie qui a des tenanciers de bars ? Pourquoi les autres mairies ne semblent pas s'afficher de la manière la plus nauséabonde possible comme c'est le cas actuellement dans la mairie du Golfe 5 ?

Une petite enquête autour du Bar carrefour Y, Bar 7K,Bar chez Michael, Bar Champi ;Bar Insomnia, Bar Champikilo, Bar BM pour ne citer que ceux- la révèle des antécédents du temps de la délégation spéciale. Nous reviendrons amplement sur ce pan du sujet qui doit attirer l'attention de l'autorité à prendre des mesures pour recadrer les maires du moins certain d'entre eux qui veulent rendre la vie difficile aux populations dans cette gouvernance locale avec des approches répressives qui risquent de jeter du discrédit sur nos mairies. Si jusqu'alors certains maires s'affichent avec des actes qui inspirent admiration, d'autres ont choisi la voix d'avilir cette gouvernance voulut et obtenu pour le développement à la base.

De la nécessité aux autorités d'éclairer l'opinion sur comment et où se plaindre contre les maires indélicats.

A suivre....

Adam

PLUIES DILUVIENNES ET INONDATION À BÉ KPOTA

En détresse, les riverains crient leur désespoir et appellent au secours

Rues transformés en torrents, maisons inondées, des pluies diluviennes annoncées à Lomé par la météo inquiètent les riverains de la clôture Est de l'aéroport International

Gnassingbé Eyadema non loin du cimetière de Bè Kpota. Le désagrément de cette population a commencé juste après les travaux de l'aérogare.

Les saisons des pluies particulièrement fortes sont annoncées par la météo, une situation qui inquiète les riverains qui pourtant ne se sont pas remises de cette situation. Toute l'année Ils ne se désolidarisent pas des eaux suée qui élisent domiciles dans les concessions .Face à l'inquiétude grandissante arrimée au cauchemar des inondations des années 2010, ils appellent les autorités au secours pour des travaux d'aménagements.

Cette situation créent des désagréments tels que des maisons inondées entrainant de facto des déplacés forcés et ou des sans-abris avec en toile de fond des décrochages scolaires dus à la précarité endémique dans laquelle les parents sont obligés d'y être.

Selon M. Woubot Taffa Ouro porte-parole des sinistrés « Cette zone était propre aux constructions car nous l'avons trouvée non marécageuses, elle n'a jamais été adressée comme zone inondable et nous avons construits nos maisons en étant sure d'être à l'abri des inondations ou des désagréments dus aux pluies diluviennes .Il y a 10 ans, qu'elle ne fu pas notre désillusion ; nos maisons sont chaque années sous l'eau.

Vu la situation que nous vivions au plus fort des inondations des années précédentes nous sommes très inquiets surtout en ses moments de crise sanitaires dues à la pandémie de COVID-19.

''Nous avions menés des démarches auprès des autorités, telles que le Géneral Yark Damehame, ministre de la sécurité et de la protection civile,le colonel Ouro Koura Agadazi et récemment les responsables de l'Agence Nationale de la Protection Civile

(l'ANPC) qui sont venus constatés de visu notre déplorable situation qui n'a pas jusqu'ici retenues l'attention des autorités pour une réponse adéquate

Face à l'exaspération de ces riverains et vu l'ampleur et la virulence de la pandémie de la COVID-19, ils crient leur désespoir et interpelle le gouvernement pour une solution alternative.

Guidi A MA

FACE A L'ARBITRAIRE DE SES DÉTRACTEURS,

Les parents et collaborateurs de l'apôtre DOUFLE Gabriel implorent la clémence du chef de l'Etat pour sa mise en liberté

Mesdames et messieurs ; chers compatriotes, chers journalistes , nous étions tous témoins d'une sortie médiatiques d'un collège de pasteurs le 03 Février dernier à Lomé . Au cours de cette conférence de presse ; plusieurs allégations ont été formulées à l'encontre de notre fils, notre frère Apôtre DOUFLE kokou Gabriel . Ces allégations, vont des questions des droits humains, à l'atteinte à l'autorité de l'Etat. Aujourd'hui , l'opinion sait que toutes ces allégations ne sont que de vides spéculations amplifiées dont les auteurs seuls savent le but qu'ils recherchaient. Objectif atteint peut-être ; l'apôtre DOUFLE est aujourd'hui en prison et cela bientôt plus de quatre mois.

Chers compatriotes, loin de nous de revenir ici sur des justifications ou explication de quelque points que ce soit ;mais nous ; parents, et collaborateurs de Gabriel venons solennellement solliciter votre voix pour crier au secours afin que nos cris de détresse atteignent les oreilles et coeur des autorités de notre pays.

Nous venons par cette occasion demander un sincère pardon au chef de l'Etat , Premier magistrat de la République togolaise. Nous nous rendons compte que la nature de certains de nos écrits et propos pourrait et a porté atteinte à l'autorité ,cela dans exercice de notre ministère apostolique ;nous le reconnaissons et nous nous en excusons du fond de notre coeur . La Bible nous recommande le respect et la soumission à l'autorité, nous ne comptons pas dérober à cette recommandation. Au nom de l'apôtre Doufle Gabriel ; au nom de toute la famille DOUFLE et au nom de toute la communauté éventrée par le vent de cette situation, nous demandons la clémence du Président Faure Gnassingbé pour la mise en liberté de notre frère et fils Gabriel.

Permettez moi de vous citer une phrase de Gabriel au tout début de ses tempêtes » … Les gents ont trafiqué mes propos pour me mettre en difficulté avec l'autorité ; mais je sais que Dieu me fera grâce , je sais que je n'ai rien contre le pouvoir et je n'ai aucune raison d'ailleurs d'aller contre l'autorité de mon pays pour qui j'ai toujours prié ; même la réélection du président m'avait été révélée et je vous l'avais bien annoncée … vous , mes collaborateurs, vous devez comprendre les moments et ne jamais garder quelqu'un dans votre coeur en ennemi. Notre seigneur en n'a subi pire …»

Ces mots, ils n'a pas cessé de les répéter même dans sa prison ou il est gardé depuis des mois déjà. Mesdames et messieurs, chers togolais , comprenez que nous ne demandons qu'une seule chose maintenant ; ce temps de lourde épreuve que traverse notre frère , notre fils :la clémence du Président de la République du Togo Monsieur Faure Gnassingbé !

Notre mission est et reste la recherche de la paix pour notre pays , nous sommes et nous resterons toujours dans dans cette mission et vocation.

Mesdames et messieurs, chers journalistes , nous ne saurons encore trop longs ;au risque d'étouffer le but ultime de notre sortie :« demander la clémence de notre Président pour la libération de notre frère, notre fils DOUFLE Gabriel »

Que Dieu bénisse le Togo et que la paix règne sur tous les togolais

Ont signé :

Les parents de Doufle Gabriel
La famille DOUFLE
Les Collaborateurs de l'Apotre Doufle Kokou Gabriel

AFFAIRE MADJOULBA

L'expertise de la France sollicitée

Dans la nuit du 3 au 4 mai dernier, le colonel Bitala Madjoulba, commandant du 1er bataillon d'intervention rapide (BIR), était assassiné. Par qui et pourquoi ce proche du clan au pouvoir a-t-il été tué ? Deux mois et demi après les faits, le mystère reste entier. Selon nos informations, les autorités togolaises ont donc demandé à la France de mener des expertises balistiques pour tenter d'identifier le ou les auteurs de cet assassinat.

C'est un vol particulier qui a atterri le dernier week-end de juin à Paris. A son bord, des scellés que Calixte Batossie Madjoulba, l'ambassadeur du Togo en France et frère aîné de la victime, est venu remettre à la justice française. Ces scellés ? Des pistolets et des douilles saisis par les autorités togolaises à l'intérieur du camp militaire où **le colonel Bitala Madjoulba**, commandant du 1er bataillon d'intervention rapide (BIR), a été assassiné.

Pour tenter de confondre le ou les auteurs de l'assassinat, les enquêteurs ont décidé de procéder à des expertises balistiques. Leur idée est de comparer la balle retrouvée sur le corps de la victime avec celles des armes appartenant à des militaires du camp. Environ 75 pistolets ont ainsi été saisis avec leurs cartouches.

Selon une source proche de l'enquête, le juge en charge de l'affaire a alors émis des commissions rogatoires internationales à des fins d'expertises balistiques. Comme plusieurs pays africains, la France, via une demande d'entraide judiciaire, a été sollicitée pour procéder à ces expertises. Une demande rapidement acceptée par Paris.

Assassiné d'une balle dans le cou, tirée à bout portant

Cette démarche semble indiquer une chose : deux mois et demi après les faits, les autorités togolaises ne sont toujours pas parvenues à identifier le ou les assassins et surtout à comprendre pourquoi le commandant du 1er bataillon d'intervention rapide (BIR) a été tué. Parmi les hypothèses évoquées, il y a celle d'un assassinat lié à des rivalités ethniques au sein de l'armée, celle d'un règlement de compte en lien avec de possibles trafics, et même celle d'un message adressé au clan présidentiel – dont l'officier assassiné et surtout son grand frère sont réputés proches – , mais le mystère reste entier.

« *Personne n'est arrêté pour le moment dans le cadre de l'enquête judiciaire* », assure cette source proche du dossier. Une enquête militaire est également en cours, mais il est difficile d'obtenir des détails. Cet assassinat apparaît d'autant plus mystérieux que le colonel a été assassiné quelques heures après **l'investiture du président Faure Gnassingbé** à laquelle il venait d'assister.

Un élément laisse à penser que la victime connaissait son ou ses agresseurs. Ce dimanche 3 mai, le colonel Madjoulba rejoint son bureau, qui lui sert également de couchette, en milieu de soirée, après avoir fêté l'investiture au mess des officiers. Or, les enquêteurs ont constaté que la porte privée menant à son bureau, d'ordinaire fermée, était restée ouverte. Ce qui laisse supposer que le colonel aurait accueilli celui ou ceux qui allai(en)t ensuite l'assassiner.

Le patron du BIR a-t-il été égorgé comme le dit la rumeur ? Deux sources bien informées écartent cette hypothèse et assurent à RFI qu'il n'a été tué que d'une seule balle. Tirée dans le cou, celle-ci est allée se loger dans le sternum. Le tir ayant été effectué à bout portant, il subsisterait, selon une de ces sources, une trace de brûlure au niveau de son cou qui pourrait donner l'impression que le colonel a été égorgé. Ce qui est sûr, c'est que le haut gradé a été tué dans la nuit. Sa secrétaire a découvert son corps au petit matin.

« Aucune demande » de restitution du corps n'a été effectuée par la famille

Dix semaines après, la dépouille de la victime est toujours à la morgue de Lomé. Les habitants du village de Siou – d'où était originaire Bitala Madjoulba – et des communes alentour étaient rapidement descendus dans la rue après sa mort pour réclamer la restitution de son corps en urgence. Et pour cause : dans la tradition losso, les personnes disparues de mort violente doivent être enterrées sans délai.

A l'époque, une source gouvernementale demandait alors du temps afin de procéder à une autopsie complète. Or, aujourd'hui, de source judiciaire on assure que « *l'autopsie a été faite et que tous les prélèvements nécessaires ont été accomplis* ». Pourquoi la dépouille n'a-t-elle pas alors été restituée à la famille ? Car « *aucun membre n'a introduit une quelconque demande* » au juge, répond cette source, qui précise : « *Nous travaillons étroitement avec la famille, à chaque fois qu'ils demandent à voir le corps à la morgue, on les y autorise* ». Et cette même source de conclure :« *il appartient maintenant à la famille – si elle est prête pour procéder aux cérémonies d'inhumation – de demander la restitution du corps* ». Extrêmement discret, Calixte Batossie Madjoulba, le frère aîné de la victime, n'a pas donné suite à nos sollicitations.

APRÈS UN MOUVEMENT D'HUMEUR ILLÉGAL À TOGOTERMINAL

La direction rassure de la reprise normale des activités

Suite à une tentative de blocage des activités portuaires le dimanche 5 juillet dernier par un groupe de salariés de la société Togo Terminal pour protester contre une augmentation des salaires jugée " non conséquente ", " la Direction Générale se réjouit de la reprise des activités ce lundi matin 06 juillet 2020 et rassure ses clients de la fluidité des opérations. " Par un communiqué de presse rendu public ce même lundi, la société présente ses excuses à tous ses partenaires pour les éventuels désagréments causés par ce mouvement d'humeur sans aucun préavis et non conforme aux procédures légales, règlementaires et conventionnelles. La Direction Générale de Togo Terminal réaffirme par la même occasion que l'amélioration des conditions de vie du personnel demeure l'une de ses priorités. Et comme convenu avec les délégués syndicaux en fin d'année 2019 " en janvier 2020, les primes de logement ont été revues à la hausse pour toutes les catégories. Au mois de Mai 2020, le processus de rallongement de la grille a été entamé avec un avancement de 3 échelons pour toutes les catégories. " indique le Communiqué. En plus de ces actions la Direction Générale " a également enclenché le processus de revalorisation complète des salaires malgré la situation socioéconomique complexe liée à la crise sanitaire actuelle caractérisée par une baisse des activités dans tous les secteurs notamment portuaires. A la fin du mois de Juin, le salaire perçu a été augmenté avec un rappel de 5 mois, à compter de janvier 2020 ", rappelle la Direction Générale de Togo Terminal. Déjà en 2019, des réajustements des salaires avaient été faits pour une grande partie du personnel. " En plus de nombreuses autres mesures incitatives, chaque année, la Direction Générale procède à une réactualisation des salaires pour s'assurer du mieux-être de son personnel ", précise la société qui dit être ouverte aux négociations et engagée dans l'amélioration constante des conditions de travail et de vie de ses collaborateurs. Les premiers responsables de Togo Terminal exhortent les travailleurs au respect des textes réglementaires et conventionnels

ASSAINISSEMENT DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

L'OTR lance une étude de référence sur l'appréciation de ses services

Le projet d'appui à la Gouvernance Economique(PAGE) lancé en octobre 2018 par l'Etat togolais vise, au-delà de l'assainissement de l'économie nationale, une meilleure interaction entre l'office togolaise des recettes(OTR) et les opérateurs économiques .A cet effet, annonce un communiqué de la régie financière, cette dernière lance une étude de référence sur l'appréciation des services aux contribuables, pour une meilleure mise en œuvre de cette politique.

Cette étude qui court du 09 au 18 juillet 2020,conduite par le bureau d'ingénierie et de Management(BIM Consulting SA),explique le commissaire général Kokou Philippe Tchodié, vise essentiellement à recueillir des informations sur la satisfaction des contribuables par rapport aux prestations de services , la perception de la corruption et le consentement volontaire à l'impôt .Aussi précise le Directeur Général de l'OTR dans un communiqué ,elle vise à recueillir des recommandations des contribuables à l'endroit de l'OTR pour l'amélioration des prestations.

Quant à la collecte des données de cette étude, elle se fera auprès des personnes indiquées des entreprises choisies de façon aléatoire, via la plateforme numérique.

CÔTE D'IVOIRE / DÉMISSION DU V.P KABLAN DUNCAN, DÉCÈS DU PM GON COULIBALY

Un casting casse-tête pour Ouattara

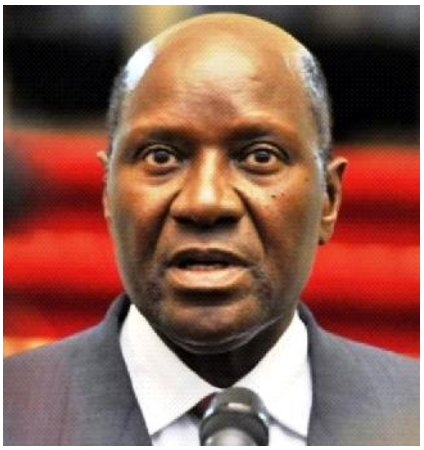

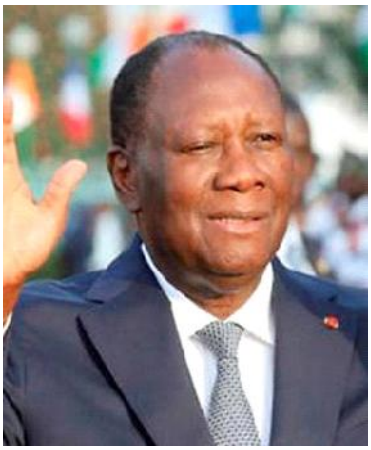

Le vice-président de la République, Daniel Kablan Duncan, a remis sa démission, qui a été acceptée par Alassane Ouattara, a annoncé ce lundi 13 juillet le cabinet du président ivoirien.

Le vice-président ivoirien Daniel Kablan Duncan, 77 ans, a démissionné de son poste, a annoncé lundi le secrétaire général de la présidence, Patrick Achi, alors que le pays est en deuil après le décès du **Premier ministre Amadou Gon Coulibaly** le 8 juillet.

« *Le vice-président Daniel Kablan Duncan a remis au président de la République sa démission* [...] *pour des raisons de convenance personnelle le 27 février* [...]. *Après plusieurs entretiens dont le dernier a eu lieu le 7 juillet, le président Alassane Ouattara a pris acte et procédé le 8 juillet à la signature d'un décret mettant fin aux fonctions de M. Kablan Duncan* », affirme un communiqué lu par Patrick Achi.

« *Le président de la République voudrait rendre hommage à un grand serviteur de l'État, un homme de pouvoir et d'engagement* », selon le texte.

Une nouvelle démission après celle de Marcel Amon-Tanoh

Daniel Kablan Duncan a précédemment été ministre des Affaires étrangères, puis Premier ministre, avant de devenir vice-président. Il fut un cadre du PDCI puis exclu temporairement de ce parti en 2019 pour indiscipline et insubordination au moment des tensions entre le PDCI et le RHDP.

Y a-t-il eu des mésententes, des désaccords importants entre les deux hommes au sommet de l'État ? Il aura tout le temps de s'expliquer.

Il faut se rappeler qu'un autre membre important du gouvernement, Marcel Amon-Tanoh, ministre des Affaires étrangères et pourtant fidèle d'Alassane Ouattara, avait, lui aussi, démissionné en mars 2020. Il avait dénoncé la méthode de nomination du candidat RHDP pour l'élection présidentielle, feu Amadou Gon Coulibaly.

COVID-19 / Près de 150 candidats vaccins dont 19 en essais cliniques

L'OMS et ses partenaires ont lancé l'accélérateur d'accès aux outils COVID-19 (ACT) pour accélérer le développement, la production et l'accès équitable aux diagnostics, aux thérapies et aux vaccins de COVID-19 L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en Afrique (www.Afro.WHO.int) s'est jointe aux experts en vaccination pour exhorter la communauté internationale et les pays africains à prendre des mesures concrètes afin d'assurer un accès équitable aux vaccins de COVID-19, au moment où les chercheurs du monde entier se lancent dans une course pour trouver une protection efficace contre le virus. " Il est clair qu'au moment où la communauté internationale se réunit pour mettre au point des vaccins et des thérapeutiques sûrs et efficaces pour le COVID-19, l'équité doit être au centre de ces efforts ", a déclaré Dr Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique. " Trop souvent, les pays africains se retrouvent tout au bas de la liste pour les nouvelles technologies, y compris les vaccins. Ces produits vitaux doivent être accessibles à tous, et pas seulement à ceux qui ont les moyens de les payer. " L'OMS et ses partenaires ont lancé l'accélérateur d'accès aux outils COVID-19 (ACT) pour accélérer le développement, la production et l'accès équitable aux diagnostics, aux thérapies et aux vaccins de COVID-19. Il réunit des dirigeants de gouvernements, d'organisations de santé mondiales, de groupes de la société civile, d'entreprises et de philanthropies pour s'assurer d'une répartition équitable des ressources face à la pandémie de COVID-19. L'OMS collabore avec Gavi, l'Alliance pour les vaccins, et la coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) afin d'assurer une allocation équitable des vaccins à tous les pays, visant à fournir deux milliards de doses dans le monde pour les populations à haut risque, dont un milliard pour les pays à faible et moyen revenu. L'Union Africaine a approuvé la nécessité pour l'Afrique de mettre en place un cadre permettant de s'engager activement dans le développement et l'accès aux vaccins de COVID-19. Les pays peuvent dès à présent prendre des mesures qui renforceront les systèmes de santé, amélioreront l'administration de la vaccination et ouvriront la voie à l'introduction d'un vaccin contre le COVID-19. Ces mesures comprennent :

la mobilisation de ressources financières, le renforcement de la fabrication locale de vaccins et des systèmes de réglementation, d'approvisionnement et de distribution, le renforcement des compétences et des connaissances de la main-d'œuvre, l'amélioration des services de proximité et l'écoute des préoccupations des communautés pour contrecarrer la désinformation. Au niveau mondial, il existe près de 150 candidats vaccins de COVID-19 et 19 sont actuellement en cours d'essais cliniques. L'Afrique du Sud est le premier pays du continent à lancer un essai clinique avec l'université de Witwatersrand à Johannesburg, pour tester un vaccin développé par l'Institut Jenner d'Oxford au Royaume-Uni. Le Ox1Cov-19 Vaccine VIDA-Trial d'Afrique du Sud devrait impliquer 2000 volontaires âgés de 18 à 65 ans et inclure certaines personnes vivant avec le VIH. Le vaccin est déjà en cours d'essai au Royaume-Uni et au Brésil avec des milliers de participants. Selon l'Académie africaine des sciences, seuls 2 % des essais cliniques menés dans le monde ont lieu en Afrique. Il est important de tester le vaccin de COVID-19 dans les pays qui en ont besoin pour s'assurer de son efficacité. Avec plus de 215 000 cas, l'Afrique du Sud représente 43 % du nombre total de cas de COVID-19 sur le continent. Les essais cliniques doivent être réalisés conformément aux normes scientifiques et éthiques internationales et nationales, qui incluent le consentement éclairé de tout participant. " J'encourage un plus grand nombre de pays de la Région à se joindre à ces essais afin que les contextes et la réponse immunitaire des populations africaines soient pris en compte dans les études ", a déclaré Dr Moeti. " L'Afrique dispose de l'expertise scientifique nécessaire pour contribuer largement à la recherche d'un vaccin de COVID-19 efficace. En effet, nos chercheurs ont contribué à la mise au point de vaccins qui offrent une protection contre les maladies transmissibles telles que la méningite, le virus Ebola, la fièvre jaune et un certain nombre d'autres menaces sanitaires courantes dans la Région. " Au début de ce mois, le principal groupe consultatif de l'OMS pour l'Afrique sur les politiques et programmes de vaccination - African Regional Immunization Technical Advisory Group (RITAG) - a également souligné la nécessité d'assurer un accès équitable au vaccin de COVID-19 et à d'autres vaccins dans la Région. " Alors que le monde se concentre sur la recherche d'un vaccin pour le COVID-19, nous devons nous assurer que les gens n'oublient pas que des dizaines de vaccins vitaux existent déjà. Ces vaccins devraient atteindre les enfants partout en Afrique - personne ne doit être laissé pour compte ", a déclaré le professeur Helen Rees, présidente du RITAG. L'analyse initiale de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la vaccination dans la Région africaine suggère que des millions d'enfants africains risquent d'être affectés négativement, car les services de vaccination de routine et les campagnes de vaccination contre la polio, le choléra, la rougeole, la fièvre jaune, la méningite et le papillomavirus humain ont été interrompus. Malgré ces défis, les membres du RITAG ont également noté des étapes importantes et des indicateurs de progrès. Par exemple, des avancées considérables ont été réalisées dans la lutte contre le poliovirus sauvage, et la Région africaine devrait être officiellement certifiée exempte de poliovirus sauvage en août 2020. La République démocratique du Congo a également annoncé la fin de sa dixième épidémie d'Ebola dans l'est de la RDC, la pire de son histoire. Un vaccin efficace a été déterminant dans la riposte. Dr Moeti a parlé aujourd'hui du développement du vaccin de COVID-19 en Afrique lors d'une conférence de presse virtuelle organisée par APO Group. Elle a été rejointe par le professeur Shabir Madhi, de l'université du Witwatersrand, chercheur principal de l'essai du vaccin COVID-19 à Oxford en Afrique du Sud, et le professeur Pontiano Kaleebu, directeur de l'unité de recherche ougandaise MCR/UVRI et LSHTM. La conférence a été diffusée en continu sur plus de 300 sites d'information africains ainsi que sur les comptes Twitter et Facebook du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique.

Distribué par APO Group pour WHO Regional Office for Africa.

PERSPECTIVES ÉLECTORALES AU CNO-TOGO

Vers un rapprochement DOGBO - WONA ?

L'annulation par la Cour Suprême de la décision du Comité national olympique du Togo (CNO-TOGO) sanctionnant Auguste DOGBO dans l'affaire Alessia Afi Dipolsonne comme une victoire pour l'ancien président de l'instance olympique. Au chapitre des prochaines élections, des indiscrétions font état d'un soutien de M. DOGBO à la candidature de Germain WONA à la présidence du CNO-TOGO.

Officiellement, rien n'est confirmé. Mais dans les coulisses, il se joue beaucoup de choses depuis l'annulation par la justice de la décision du CNO-TOGO sanctionnant Auguste DOGBO. Dans le cadre des prochaines élections au sein de l'instance olympique nationale, les manœuvres continuent.

Donné pour candidat à la présidence de cette institution sportive, Germain WONA ne cache pas ses ambitions. L'homme d'affaires qui ne veut rien lâcher dans cette course à la présidence du CNO-TOGO, pourrait être auréolé du soutien d'Auguste DOGBO. Deux personnes qui ont la même cible: Kélani BAYOR.

C'est un secret de Polichinelle. Entre Kélani BAYOR et Germain WONA, plus rien ne va depuis longtemps. Avec le nouvel élément qui s'ajoute à ce dossier, notamment la décision de la justice en faveur d'Auguste DOGBO qui a souvent eu des relations tendues avec Kélani BAYOR et qui serait prêt à se venger pour son honneur qui a été bafoué, des sources font état d'une alliance DOGBO-WONA en cours. L'idée pour le directeur général de NAVITRANS AFRICA TOGO, c'est de rendre à l'actuel président du CNO-TOGO, la monnaie de sa pièce.

Cette paire sera-t-elle le ticket gagnant lors de la prochaine élection du nouveau bureau exécutif du CNO-TOGO ?Wait and see.

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

EN PRÉSENCE DE L'UN DE CES SIGNES

FIÈVRE

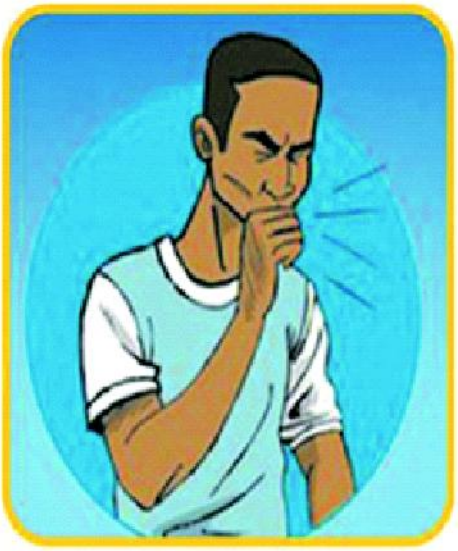

TOUX

DIFFICULTÉS À RESPIRER

Appel Gratuit

Contactez le numéro Vert

111

24h/24h

d'Afrique Vision
Hebdomadaire panafricain d'informations, d'analyses et de publicités

Siège social :
2ème von derrière
EPP Kélégougan
Récépissé:
N° 0508/02/02/15 HAAC
BP : 80349 Lomé-Togo
Tel : 90 11 87 88

Directeur Général; chargé de la publication
Adam ADJIRONOU
Tel : 90 11 87 88

Email:
adamadjronou@gmail.com
Site: www.afrique-vision.com

Rédaction
Ali Baba
Adam ADJIRONOU
Norbert DANSOU
Guidi AMA

Infographie:
Benjamin K. tchabi
Imprimerie
Direct print
Tirage:
2500 exemplaires

CMJN